

125733

# CINQUANTE ANS

DE L'HISTOIRE

DU

## CHAPITRE DE N.-D. DE LAON

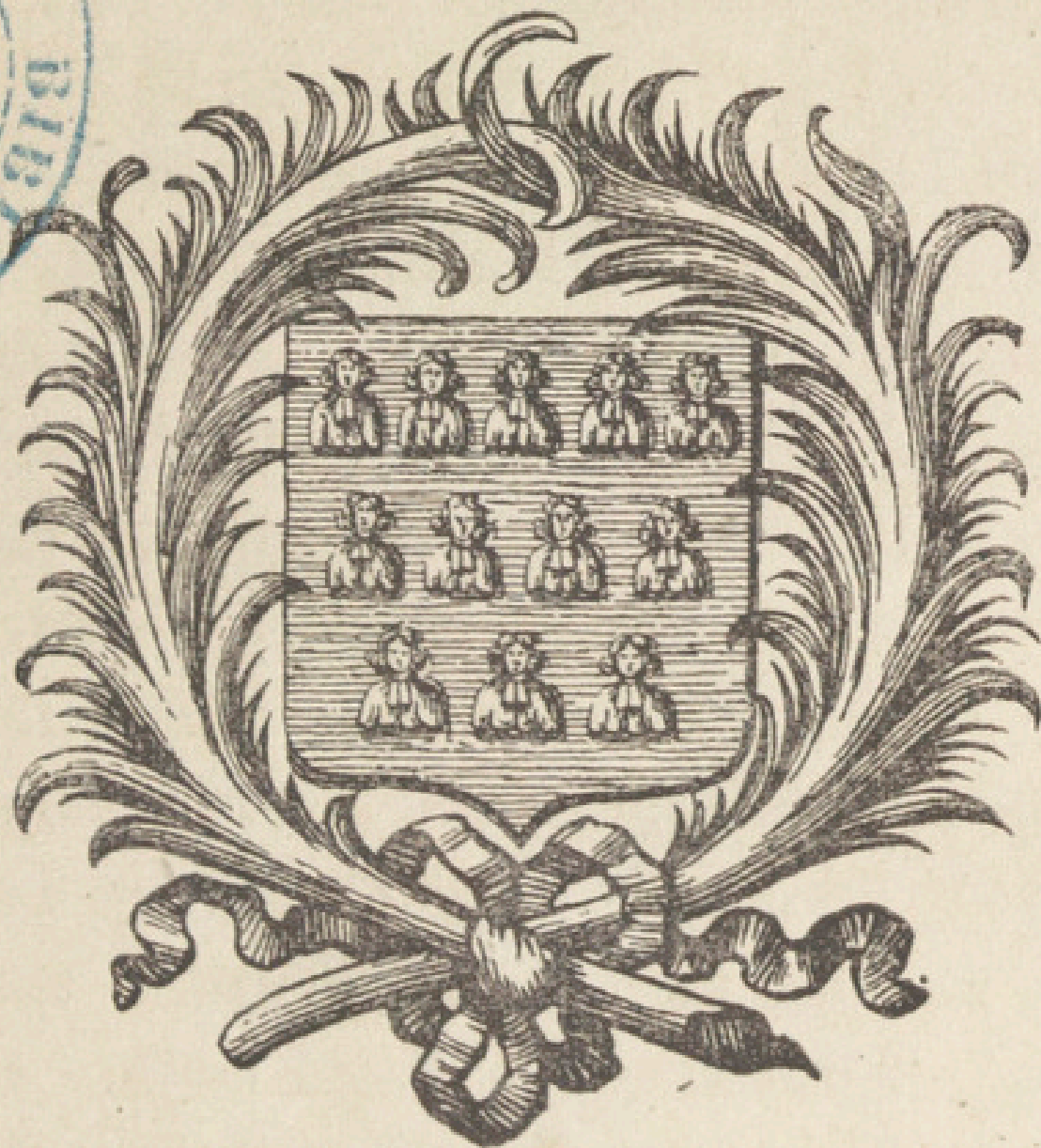
PROCÈS-VERBAUX

et délibérations du 22 Juin 1541 au 15 Juillet 1594

AVEC INTRODUCTION, NOTES ET DESSINS

PAR

ÉDOUARD FLEURY



A LAON, chez M<sup>me</sup> PADIEZ, libraire.

A PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins.



## INTRODUCTION.

---

Un acte d'abnégation personnelle et d'intelligente générosité vient d'ouvrir, au profit de l'histoire locale, une source riche et inattendue d'importants documents.

Il y a dix-huit mois environ, j'avais eu l'occasion de rencontrer entre les mains d'un de mes amis un manuscrit qui contenait, à ce que je crus apercevoir, des analyses des délibérations prises par le Chapitre de la cathédrale de Laon pendant une notable portion du XVI<sup>e</sup> siècle. Un coup d'œil rapide me fit comprendre la valeur de ce manuscrit qui me parut être non-seulement toute une révélation, mais la seule épave qui survécût au naufrage du chartrier du Chapitre de Notre-Dame de Laon et de ses richesses.

On sait aujourd'hui ce qu'étaient ces anciennes Archives où le passé avait accumulé tant de matériaux dont il ne se servait pas, ou qu'il n'utilisait qu'au point de vue de la conservation de la propriété, mais dont il appréciait très-haut la valeur. L'Etat, le Clergé,



les Administrations municipales avaient jadis, tous à l'envi les uns des autres, commencé, continué, grossi et surveillé ces énormes dépôts que malheureusement notre première Révolution a systématiquement, et en dépit de quelques efforts isolés et honorables, bouleversés, décimés, quand elle ne les a point tout d'abord et systématiquement anéantis ; et, lorsque la science et la raison eurent plus tard, trop tard, repris leurs droits, ou bien le mal était irréparable, ou des pertes incalculables étaient à constater et à déplorer. L'ère des grandes guerres emporta loin des Archives le courant général des esprits ; elles furent longtemps mal tenues, mal ou point du tout classées, quand elles ne furent point livrées au plus scandaleux et éhonté pillage.

J'ai dit autre part (1) les dilapidations et pertes qu'ont subies nos anciens dépôts publics d'Archives, de 1790 à 1797. La Nation mettant révolutionnairement la main sur les biens du Clergé et plus tard sur ceux des émigrés, une loi voulut que leurs trésors fussent centralisés aux chefs-lieux de districts pour y être conservés ; mais les Commissions chargées d'en prendre possession et composées d'hommes absolument illettrés, plus souvent encore insoucians, procédèrent sans ordre, sans méthode, sans suite, avec impéritie. Ce qui le prouve, c'est le peu de manus-

(1) Etude sur les Inventaires des Archives départementales, du Greffe du tribunal civil de Laon, des Archives municipales de Laon, des Archives hospitalières de Laon et de Soissons, dans le *Journal de l'Aisne*, numéros des 19, 27 novembre et 7 décembre 1874. — *Le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, par Ed. Fleury, tome II, chapitre intitulé : *Vandales et Iconoclastes*, 1853.



crits que possèdent nos bibliothèques municipales qui devraient en regorger, puisque celles des couvents étaient si opulentes sous ce rapport. La Bibliothèque communale de Laon, la mieux partagée à ce point de vue, n'en a recueilli qu'environ sept cents, celle de Soissons beaucoup moins et de moindre valeur, celle de Saint-Quentin quelques-uns seulement, tandis qu'il n'y a ni bibliothèque, ni manuscrits dans les villes de Chauny, de Vervins et de Château-Thierry, autrefois chefs-lieux de districts. Partout on négligea, on perdit, on gaspilla, on laissa voler quand on ne vola pas soi-même, et quand les Commissions comp-taient, par hasard, un membre pourvu de quelque érudition, celui-là ne résista pas à la tentation. Lorsque sonna l'heure imbécile des hécatombes légales et des autodafés publics des titres de noblesse, des généalogies, des chartes, des chirographes, des terriers, on lacéra et on brûla, sous ces noms et sous le nez des filles perdues qui jouèrent le rôle de Déesses de la Raison, encens indigne de ces idoles impures, bien des parchemins antiques que compromettaient leur ancienneté, leur écriture incomprise, leur langage archaïque, et ceux qui survécurent ne tardèrent point à être envoyés aux arsenaux où l'on choisit les plus grands, les plus beaux et les plus épais, pour en faire des enveloppes à gargousses, la destruction de l'intelligence servant d'agent au carnage.

J'ai raconté comment, sous la Restauration, les boutiques de relieurs de la ville de Laon étaient pleines et encombrées de belles pièces sur peau de velin que les ouvriers découpaient en lanières pour en faire des dos et des coins de volumes. Je ne sais



combien de fois et de temps j'ai rencontré des registres administratifs habillés de parchemin à notes de plain-chant provenant des antiphoniers, des graduels et des missels des meilleurs temps. A un moment donné, les bibliophiles anglais venaient à Laon chercher et acheter chez les relieurs, surtout chez un de ces industriels qui habitait une sombre boutique de la rue de *la Herse*, les livres d'église et de science écrits et illustrés sur velin et qu'on paierait à prix d'or aujourd'hui.

Me rappelant un souvenir qui m'est personnel, mais qui touche spécialement, intimement, au sujet du livre que j'édite en ce moment, souvenir dont j'affirme l'exactitude absolue, je me mettais en scène, tout jeune garçon de onze à douze ans, cela date de loin, et suivant, à la cathédrale de Laon et dans ma ferveur de néophyte musical, un vieil employé de la mairie qui touchait les orgues. Bon Dieu, quel organiste ! J'aidais volontiers un manouvrier à mettre en mouvement l'appareil vieillot, criard et poitrinaire de la soufflerie. Lorsque j'avais bien soufflé, je ne manquais jamais de m'échapper dans les galeries du *Triforium*, soit pour aller visiter, toujours avec la même curiosité, le mécanisme grinçant de l'horloge, soit pour admirer les restants de verres peints de l'immense vitrail du portail latéral du sud, soit surtout pour m'arrêter dans l'admirable chapelle haute et absidale qui servit jadis de Trésor à la splendide argenterie du Chapitre de la cathédrale de Laon.

Hélas ! ce richissime Trésor, dont alors je ne savais guère que je publierais le curieux Inventaire vingt-sept ans plus tard, n'existait plus, pas même comme souvenir. Je ne sais plus comment, dans ces



courses vagabondes à travers les étages supérieurs de l'église, je pénétrais dans l'ancien chartrier. Il n'y avait plus là qu'une immense armoire de bois sculpté tout ouverte et remplie de papiers poussiéreux et moisissés qui ne me touchaient guères en 1826. Sur le sol on voyait épars plus de papiers peut-être que n'en contenait l'armoire ouverte et parmi lesquels chacun pouvait puiser et prendre à son aise. A la lettre, on marchait sur les vieilles et poudreuses paperasses que les rats d'église butinaient, rongeaient et déchiraient, sans que quiconque pensât à interposer son autorité, l'assommoir ou les pâtes muricides. Ce qui m'attirait là, c'étaient moins les documents du passé, leur étude et l'ennui de voir tous ces précieux débris se perdre, que le plaisir de feuilleter de gros et anciens livres d'églises écrits en lettres énormes sur beau vélin et remplis de grandes miniatures enluminées richement d'or, de pourpre, de minium et d'outremer, de splendides têtes de pages, de capitales ornées, de rubriques rouges et bleues, tout ce que je devais plus tard admirer et décrire dans mes livres sur les manuscrits illustrés des deux Bibliothèques de Laon et de Soissons.

Que sont devenus ces papiers, ces liasses, ces gros livres illustrés ? Parfois, dans ma vie d'archéologue et de bibliophile, j'ai plus tard rencontré, et non plus dans la chapelle supérieure du Trésor de la cathédrale et dans son chartrier, des titres qui appartinrent à celle-ci sans nul doute, des pages à miniatures et à gravures de ses missels, évangéliaires, psautiers et antiphonaires. Les possesseurs actuels de ces richesses sont, sans conteste, de bonne foi ; qui oserait en dire autant des premiers qui les ont



eues jadis entre les mains et de première main ?

Ces débris sont regrettables au point de vue de l'art ; mais que dire des innombrables richesses du chartrier du Chapitre de Notre-Dame de Laon ? Là abondaient les chartres et les titres les plus précieux et les plus utiles à l'histoire de la ville et du pays de Laon. On n'en peut douter lorsqu'on parcourt l'énorme *Histoire de Laon* par Claude Leleu. Ce prêtre, qui était chanoine de la cathédrale et archidiaque de Thiérache, qui aimait les vieilles archives et en savait tirer parti, qui connaissait à fond le chartrier de Notre-Dame, qui peut-être, on le croirait, en fut conservateur, y a puisé à pleines mains les documents qu'il a reproduits loyalement et intégralement à leur date d'origine : chartes de donations, de fondations obituaires, de concessions de privilèges par les rois, les grands seigneurs, les évêques, les doyens et membres du Chapitre ; bulles et lettres des papes ; titres d'acquisitions de domaines et de seigneuries, etc., etc. Il a eu entre les mains des livres de toutes les couleurs et reliures, le *Livre blanc* où se trouvaient réunis toutes les pièces et règlements concernant la discipline intérieure du Chapitre, l'Obituaire qui contenait les listes des noms les plus illustres, plusieurs manuscrits historiques écrits par des chanoines de Laon, sans parler des cartulaires de Notre-Dame, le *Petit cartulaire* et le *Grand cartulaire*, immense amas de matériaux desquels dom Grenier et ses copistes ont rempli plusieurs précieux volumes de cette collection dont s'honore la Bibliothèque Nationale, cette collection de Dom Grenier qui n'a nulle part d'équivalent dans nos dépôts publics.

Parmi les cartulaires que possédait le chartrier



de la cathédrale de Laon, il en était un qu'on conserva jusqu'à la Révolution avec un soin, un amour et un respect qu'on comprendra quand on saura qu'il avait été dressé, réuni, écrit même tout entier par le pape Urbain IV, lorsqu'il n'était encore que chanoine de la cathédrale de Laon et chargé de la conservation de son chartrier. On sait que, né à Troyes en Champagne, fils d'un cordonnier qui était venu s'établir à Laon sur le domaine du Chapitre, le jeune Jacques Pantaléon, dit *de Troyes* ou de *Court-Palais*, fut distingué par quelque chanoine pour son heureuse figure, pour son intelligence et pour son aptitude aux sciences. Il fut élevé aux frais du Chapitre, fut fait prêtre et chapelain d'abord, puis chanoine, puis archidiacre de Thiérache vers 1220, puis grand-archidiacre de Laon vers 1236. Il appartenait encore au Chapitre de Notre-Dame, lorsqu'il assista au concile de Lyon, en 1245, et comme procureur de l'évêque de Laon Garnier. C'est là qu'il apparut dans toute l'ampleur de sa science du droit et des affaires ecclésiastiques. Le pape Innocent IV, frappé, comme tous les Pères du concile, de son mérite et de sa valeur, voulut se l'attacher à titre de chapelain et l'emmena à Rome d'où il le renvoya en France comme évêque de Verdun, siège qu'il occupa peu de temps pour devenir patriarche de Jérusalem, puis pape plus tard. On peut donc fixer la confection du cartulaire rédigé par Jacques Pantaléon, entre les années 1220 et 1245. Il avait remis en excellent ordre les Archives du Chapitre qu'il trouva en fort mauvais état, et, lorsque le classement en fut terminé, il avait rédigé ce cartulaire que Claude Leleu consulta, utilisa, et que des documents du XVIII<sup>e</sup> siècle nous signalent



comme existant encore et comme honoré par le Chapitre à l'égal de la vieille chaire de bois vermoulu où l'écolâtre Anselme, la gloire de l'école de Laon, avait enseigné au XII<sup>e</sup> siècle, où saint Bernard avait prêché, et qu'on conservait aussi dans le chartrier. Evidemment les révolutionnaires ont fait un feu de joie avec la chaire d'Anselme. Qu'est devenu ce vénérable cartulaire qu'on enchâsserait aujourd'hui dans l'or et que la vénération du monde entier tiendrait pour une des merveilles de la bibliographie et de la paléographie.

C'est aussi la question qu'on était en droit de se poser au sujet des nombreux registres où avaient dû se consigner les délibérations du Chapitre de Laon et qui contenaient, sans nul doute, tant de renseignements historiques accumulés depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> ? Comme personne n'en parlait ou n'en entendait parler, il était malheureusement trop certain qu'eux aussi ils avaient disparu, déchirés ou volés, courant les aventures, s'ils n'étaient pas décidément détruits, mais perdus pour nous et à toujours.

Or, ce manuscrit que j'avais vu aux mains d'un savant archéologue de Soissons, M. Amédée Piette, n'était point un des volumes de la collection des procès-verbaux et délibérations du Chapitre de la cathédrale de Laon, mais, comme je l'ai dit plus haut, une analyse, semblait-il, de ces procès-verbaux et délibérations depuis le 22 juin 1541 jusqu'au 13 juillet 1594, c'est-à-dire pendant les cinquante années les plus accidentées, les plus tourmentées, les plus orageuses de ce XVI<sup>e</sup> siècle livré à tant d'accidents, de tourmentes, de malheurs publics et privés, de scandales, de révô-



lutions, c'est-à-dire pendant ce demi-siècle qui assista aux progrès et au développement de la Réforme et de la Renaissance artistique et littéraire, qui subit de si nombreuses guerres civiles, politiques et de foi, qui vit naître la Ligue, mourir tragiquement Henri III, dernier prince de la triste race des Valois, un roi huguenot monter sur le trône et y asseoir la maison de Bourbon, et dans les dernières années duquel la ville ligueuse de Laon et la contrée environnante furent livrées à un long martyre terminé par des batailles et les horreurs d'un siège.

J'appris que ce manuscrit appartenait à M. l'abbé Péronne, chanoine du Chapitre cathédral de Soissons. Je voulais de Vorges lui écrire et lui demander la communication de ce volume, lorsque, repartant pour Laon, un heureux hasard me jeta, dans la rue, en présence de M. l'abbé Péronne lui-même. Je l'arrêtai; je lui dis que je venais d'apercevoir son manuscrit, que je le croyais d'une grande importance au point de vue de l'histoire à la fois du pays et du puissant Chapitre de la cathédrale de Laon, ville où M. Péronne était né lui-même et qu'il aimait toujours; et enfin je le priai de vouloir bien me le communiquer pour que je pusse l'étudier à fond. Avec une bienveillance extrême, M. l'abbé Péronne non-seulement me permit d'emporter immédiatement son registre, mais il me le voulut offrir, en disant qu'il me serait plus utile qu'à lui.

J'ai toujours été d'avis que de pareils documents sont mal placés entre des mains particulières. Le hasard peut en confier un instant la propriété à des hommes qui en apprécient la valeur; mais qu'advient-il d'eux quand une succession ouverte, l'incons-



tance, une vente mobilière, ou d'autres causes multiples les font arriver à des héritiers dont « le moindre ducaton ferait bien mieux l'affaire, » a dit La Fontaine, ou d'ignorants qui n'en tiennent plus de compte ? La disparition et aussi souvent la destruction ont bientôt eu raison de ces vieux témoins des vieux âges, et la science a fait, sans le savoir, une perte irréparable. Je refusai donc pour moi personnellement, et je dis à M. l'abbé Péronne que, voulant répondre à sa générosité, j'acceptais le livre pour l'offrir soit à la Bibliothèque de Laon, soit aux Archives départementales où il devait naturellement rentrer, où il éviterait la majeure partie des causes humaines de la destruction, où il serait plus utilement et plus sûrement placé qu'entre mes mains, qu'entre tout autres mains particulières, si soigneuses et si conservatrices qu'elles fussent.

C'est, je le répète, un excellent exemple à la fois de générosité et d'intelligence que je suis fort aise de mettre en relief et de signaler au monde savant qui ne peut trop louer et encourager de semblables et patriotiques sacrifices. Le manuscrit sera donc, sous quelques jours, déposé, au nom de M. l'abbé Péronne, dans les Archives départementales de l'Aisne.

Au point de vue bibliographique, voici ce qu'il est :

Il forme un registre, ou plutôt une fraction de registre petit in-folio sur papier. Je dis fraction de registre parce qu'il n'arrive point à nous complet, il s'en faut de beaucoup. Ce que nous en avons aujourd'hui commence à la page 99 et se termine à celle qui porte le chiffre 188. Donc nous ne possédons aujourd'hui que quatre-vingt-neuf pages de ce ma-



nuscrit qui dut être jadis très-gros et qui semble faire partie d'une collection d'extraits commençant peut-être au XII<sup>e</sup> siècle, mais plutôt au XV<sup>e</sup> à mon avis, et finissant au moment où écrivait l'auteur de ces extraits. J'ai dit un peu plus haut que ces *Excerpta* commençaient à l'année 1541 et s'arrêtaient au 15 juillet 1594, juste au moment où la ville de Laon allait ouvrir ses portes à Henri IV qui l'assiégeait depuis le mois de mai précédent. Cette date est à retenir.

L'écriture en est extrêmement fine et serrée. Chaque page in-folio contient au moins soixante lignes de texte et en haut son chiffre de numérotage. C'est donc montrer ce que contient de matières l'ensemble de ces quatre-vingt-huit formidables feuillets. Chacun d'eux renferme toujours l'analyse de six, ou sept, parfois dix délibérations capitulaires sur des affaires différentes. Chacune de ces pages aussi porte, sur une étroite marge à gauche, le sommaire des matières ou affaires traitées par le Chapitre.

C'est un de ces sommaires, ou notes marginales, qui nous livre le nom de l'auteur de la collection d'extraits dont une si minime partie, malheureusement, est parvenue jusqu'à nous. A la seconde page pour nous, ou si l'on veut à la centième du volume quand il fut écrit et quand il était complet, à la date du 28 août 1542 et en marge d'une délibération où le Chapitre de Laon accepte la résignation d'un canonicat possédé dans le petit Chapitre de Sainte-Genève de Laon par un prêtre du nom de Nicolas Jacquart, résignation déposée par son frère Michel Jacquart, chanoine lui-même du Chapitre de la cathédrale de Laon, on lit cette mention révélatrice :



« *Michel et Nicolas Jacquart.* On fait une remarque  
« de ces deux noms, parce que ces Jacquart sont pa-  
« rents du chanoine qui fait l'extrait de ces actes. »

Il faut dire de suite que ce mot « parents » n'im-  
plique point l'idée de contemporanéité immédiate, de  
parenté très-rapprochée ; car le chanoine Michel Jac-  
quart et son frère Nicolas vivaient à la fin de la pre-  
mière moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et déjà ne devaient plus  
être très-jeunes, et l'écriture du manuscrit de  
M. l'abbé Péronne appartient sans conteste au com-  
mencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou plutôt à la fin du  
XVII<sup>e</sup> siècle, sa physionomie, les linéaments de  
son écriture, son orthographe qui sera respectée  
scrupuleusement dans cette édition, étant des preuves  
incontestables de date à peu près certaine, c'est-à-  
dire 1690 à 1720.

La reliure n'est pas du temps, mais très-moderne.  
Sur la garde blanche, une main inconnue, celle d'un  
des précédents propriétaires, probablement M. l'abbé  
Lequeux autrefois supérieur du grand séminaire de  
Soissons, chanoine du Chapitre de cette ville, puis  
grand-vicaire et enfin chanoine du diocèse de Paris  
où il est mort, a écrit ce titre : « *ABRÉGÉ des délibéra-*  
« *tions capitulaires du Chapitre de la Cathédrale de*  
« *Laon, du 22 juin 1541 au 15 juillet 1594. — Re-*  
« *cueil curieux.* »

M. l'abbé Lequeux connaissait et aimait les livres,  
surtout ceux qui intéressaient l'histoire de son pays  
natal et d'affection. C'est lui qui avait donné ce ma-  
nuscrit à M. l'abbé Péronne, un de ses anciens et af-  
fectionnés élèves. Là se bornent les renseignements  
sur la filiation des faits qui ont fait réapparaître et  
sauver ce livre. De qui M. l'abbé Lequeux le tenait-il ?



Celui qui le lui avait ou donné ou vendu, de qui l'avait-il eu lui-même? Ce fragment de registre fut-il pris dans le chartrier de la cathédrale de Laon ouvert à tout venant et à tous les mauvais désirs, au moins pendant que, adolescent, je pouvais comme un chacun y pénétrer librement? En remontant plus loin, fut-il enlevé subrepticement et sans droit par un des membres de la Commission laonnoise chargée, en 1792, du récolement des titres du chartrier et des livres de la bibliothèque du Chapitre? Ces questions et problèmes de bibliographie resteront probablement insolubles à toujours et sans réponse. Ils se poseront tout-à-l'heure et de nouveau, à l'occasion de la réapparition tout aussi inattendue de documents bien autrement nombreux et importants, auxquels se rattache étroitement, intimement, le fragment de manuscrit de M. l'abbé Péronne.

Quoi qu'il en soit, je l'avais donc en ma possession, non au titre d'un don refusé par moi et pour moi, mais pour me livrer à son étude à mon loisir. Mon attente ne fut point trompée. Il y avait là des révélations en grand nombre, des faits nouveaux, le commentaire de faits connus, la rectification de faits mal posés ou mal appréciés, des renseignements importants au point de vue de l'histoire à la fois de la ville de Laon, du Laonnois et de l'important Chapitre de notre belle cathédrale.

L'histoire de ce corps si grand, si puissant, si riche, si influent pendant plusieurs siècles, est toute entière à faire. Elle n'avait encore tenté aucun des laborieux chercheurs de notre génération d'écrivains locaux, soit qu'on n'en eût point aperçu l'intérêt et l'ampleur, soit qu'on manquât d'éléments pour l'écrire. C'est un sujet considérable, cette grande asso-



ciation ecclésiastique ayant joué un rôle important depuis les temps les plus anciens jusqu'aux années difficiles qui ont précédé la Révolution et la chute du pouvoir, de la prépondérance et des richesses du Clergé. Malheureusement, les documents originaux paraissaient manquer jusqu'ici. On ne possédait sur le Chapitre de Laon que les renseignements incomplets ou sommaires contenus dans la collection dom Grenier et dans les auteurs des anciennes Histoires ou manuscrites ou imprimées de la ville de Laon. Celle de M. Melleville (Tome II, *passim*,) était un peu plus féconde en détails qui, d'ailleurs, ne s'appuient jamais sur l'indication de sources certaines, et elle se trouve beaucoup au-dessous de la tâche qui restait à remplir.

Et voilà qu'une portion de cette regrettable lacune allait pouvoir se combler, au moins au profit de tout un demi-siècle si fertile en événements politiques, philosophiques et religieux. Le chanoine Jacquart, rédacteur du manuscrit qui m'occupe, semble avoir compris et deviné qu'il travaillait pour l'avenir. Il n'a point, en effet, dressé, comme je l'avais cru tout d'abord, une simple nomenclature des sujets traités à leurs dates successives par les assemblées capitulaires des chanoines de la cathédrale de Laon. Il n'a pas même, bien qu'il l'annonce, fait de ces sujets et de ces actes une analyse, un sommaire plus ou moins développé quand la matière en valait la peine. Il se contentait de faire un choix parmi les délibérations, rejetant celles qui lui paraissaient d'un intérêt secondaire et de moment, gardant pour les copier toutes celles qu'il tenait pour dignes de la reproduction au point de vue multiple de la propriété et de la richesse du Chapitre auquel il avait l'honneur d'appartenir, des événements auxquels sa corporation avait été mêlée,



des discussions qu'elle avait dû ou susciter ou accepter, des dangers qu'elle avait pu courir, des donations qui lui avaient été faites. Ces pièces importantes, il les avait copiées *in-extenso* et textuellement, ainsi que j'ai pu m'en assurer plus tard dans les circonstances que je dirai bientôt pour compléter l'historique de la réapparition du manuscrit de M. l'abbé Péronne et de ceux qu'à son tour il tira de l'oubli et du silence.

En résumé, ce manuscrit possédait une valeur véritable et sérieuse. Chanoine du Chapitre de Laon, versé dans la connaissance des vieux titres, des écritures archaïques, l'abbé Jacquart, son auteur, avait évidemment vécu dans le chartrier de son église, avait eu en sa possession la collection volumineuse des délibérations capitulaires et en avait dépouillé les nombreux registres. Est-ce à dire qu'il ait remonté jusqu'à ceux des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Je ne le crois pas. Son travail d'extraits qui, pour nous, commence à son feuillet 99, note le « 22<sup>e</sup> registre », en tête de cette page visant la date du 22 juin 1541. Or, sa dernière page qui est la 188<sup>e</sup>, vise le « 35<sup>e</sup> registre » à la date du 15 juillet 1594. Si en cinquante-trois ans seulement, les extraits ou copies de délibérations ont rempli treize volumes, l'immense espace de temps compris entre le XII<sup>e</sup> siècle et 1541 a dû nécessiter l'emploi et la confection de plus de vingt-et-un volumes. Il semble qu'on soit donc autorisé à penser que le travail d'extraits accompli par l'abbé Jacquart ait commencé avec les délibérations du XV<sup>e</sup> siècle même assez avancé. Faudrait-il croire aussi que, déjà au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le chartrier de Notre-Dame de Laon ne possédait plus la collection entière des registres de ses délibérations, re-



gistes qui ne se seraient plus trouvés réunis qu'au nombre de vingt-deux seulement pour l'époque antérieure à 1541 ?

Ce qui est certain et incontestable même pour nous, c'est qu'au moment où travaillait l'abbé Jacquart, c'est-à-dire probablement, je l'ai montré, de 1680 à 1720 environ, la collection de ces précieux registres de délibérations capitulaires n'était plus complète. Il va nous l'indiquer lui-même. Le fragment de son travail note comme existant le 22<sup>e</sup> registre, les 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup>; mais celui-ci est très-incomplet et l'abbé Jacquart signale en ces termes une lacune très-importante : « Les actes capitulaires, depuis le 9 janvier « 1580 jusqu'au 13 octobre 1581, sont perdus. » L'abbé Jacquart constate encore que le 32<sup>e</sup> registre existe, mais que le 33<sup>e</sup> est incomplet : « Les actes capitulaires, depuis le 8 juin 1583 jusqu'au 13 juin 1584, « sont perdus. » Viennent ensuite comme existants et utilisés les 33<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> registres. C'est avec ce dernier et à la date du 15 juillet 1594, que s'arrête, on le sait, le fragment donné aux Archives départementales par M. l'abbé Péronne.

Il serait intéressant de savoir si le travail d'extraits entrepris par le chanoine Jacquart fut accompli sur l'ordre du Chapitre jaloux de connaître les faits intéressants de son passé, ou pour répondre à un désir personnel et scientifique du rédacteur lui-même qui voulait s'instruire et pénétrer dans l'histoire de la grande corporation à laquelle il appartenait. Ces deux suppositions sont également vraisemblables et en situation.

Pour donner une idée de la méthode que suivait l'abbé Jacquart, il me suffira de dire qu'en opérant



dans ses extraits un second travail de sélection pour élaguer une fois de plus ce qui manque pour nous d'intérêt, j'ai obtenu et condensé un ensemble de renseignements utiles et suffisants pour écrire l'histoire du Chapitre de Laon pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. On saisit là, sur le fait, sa vie intime et sa vie extérieure, des détails de mœurs vraiment curieux, des aperçus suffisants sur la discipline du corps, les atteintes qui y étaient portées et les efforts énergiques tentés pour réparer le mal dont elle souffrait, ce qui arrive toutes les fois que des hommes vivent en réunion, même pour célébrer les louanges du Très-Haut, même pour donner l'exemple de la perfection religieuse, la perfection ne s'obtenant jamais sur la terre, même au sein des corporations les plus sévères, celles-là qui exigèrent tant d'essais inutiles de réforme, et il faut se souvenir que ce manuscrit nous place en plein XVI<sup>e</sup> siècle, époque où la morale ne domina certes pas toujours en maîtresse absolue ?

Ces délibérations mettent en scène les grands dignitaires du Chapitre et en jeu le mécanisme des institutions qui le régissaient. On le voit en rapport avec l'évêque, et il ne recule pas souvent devant les occasions de conflits même poussés à l'extrême ; avec les magistrats civils, et il ne craint pas la lutte contre eux ; avec les populations : avec les événements politiques, et il s'y engage parfois à fond. C'est ainsi que le Chapitre de Laon prit résolûment parti pour la Ligue et contre Henri IV, et c'est de cette lutte à mon sens anti-patriotique, anti-nationale, que date la ruine de l'immense fortune du Chapitre qui compromit en quelques années le fruit de tant d'efforts et de persévérance arrivés, en 1541, à leur maximum de succès. Cette ruine avait été préparée, il faut le dire,



par les dépenses des guerres de religion. C'est ce que constateront les délibérations capitulaires de 1560 à 1572. A ce point de vue spécial des dissensions religieuses que causa la Réforme, le registre du chanoine Jacquart servira à rectifier une erreur de notre histoire départementale croyant que le protestantisme n'apparut guères chez nous que vers 1550. La saisie des biens du curé d'une des paroisses appartenant comme seigneurie au Chapitre de Laon, saisie faite en 1543 parce que ce curé avait apostasié et pris la fuite, rectifiera les idées émises par la plupart de nos historiens locaux.

On ne rencontrera pas sans surprise des détails absolument nouveaux sur l'apparition de grandes maladies contagieuses, la *Peste* comme on disait alors, sur lesquelles jusqu'ici nous ne savions rien ou presque rien ; sur la vraie date de fondation de quelques-unes des jolies chapelles de la Renaissance que l'on remarque dans les latéraux de la cathédrale de Laon ; sur la belle sonnerie de cette église, sonnerie qui avait une réputation aussi lointaine que bien établie ; sur la disparition des fêtes autrefois scandaleuses des Fous et des Innocents ; sur la coopération personnelle des ecclésiastiques à certaines manœuvres et précautions de guerre ; sur leur participation aux dépenses de l'instruction publique ; sur l'extension de la richesse du Chapitre qui, à un moment donné, devient le banquier du pays, qui prête aux rois, aux princes, aux particuliers, aux paroisses qui veulent s'enfermer de murailles à cause de la guerre civile, au Clergé quand celui-ci se trouve dans l'embarras ; il prête même son mobilier artistique aux seigneurs de la contrée à qui le roi fait le ruineux honneur de leur demander l'hospitalité.



On verra quels désordres les progrès de la Réforme introduisirent même au sein du Chapitre dont les délibérations, quelque précautionnées qu'elles soient, laissent entrevoir plus de mal et de dissensions qu'elles n'en racontent et constatent. On se demandera avec quelque étonnement comment ces délibérations sont si sommaires en parlant du fait considérable de l'exorcisme de Nicole Aubry, la possédée de Vervins et dont les interrogatoires publics et la délivrance firent tant de bruit, et pourquoi elles sont absolument muettes sur le massacre de la nuit de la Saint-Barthélemy. Elles nous révéleront l'existence de certaines corporations religieuses dont l'histoire locale n'avait jamais dit un mot, de tentatives absolument ignorées de reconstitution de l'ancienne et querelleuse *Commune* par la bourgeoisie de Laon en plein XVI<sup>e</sup> siècle, fait significatif et parallèle à celui de la réapparition du mot République dans les livres et juste à la même époque, et il faut voir la terreur que ce nom de *Commune* cause parmi le clergé. On court au chartrier. On compulse les dossiers et les titres de privilèges obtenus depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. On les envoie à Paris par des messagers sûrs. Un jour, les chanoines achètent des arquebuzes à crocq et les font graver à leurs armes, en même temps qu'ils font emplette de drap d'écarlate pour habiller leurs enfants de chœur. Un autre jour, ils saisisent ces armes pour assister aux Processions blanches, cette suprême expression du fanatisme en révolte. Un autre jour, ils feront saisir tout le temporel de leur évêque, parce qu'il refuse de leur payer en argent l'équivalent d'un dîner, le *paste*, qu'il leur doit annuellement aux termes de coutumes surannées et que le prélat voudrait faire tomber en désuétude.



Il y a de tout dans ces délibérations rédigées brièvement, sèchement, mais entre les lignes serrées desquelles on lit et on devine la passion humaine. Il ne faudrait donc point s'étonner si souvent elles ont pour objet la constatation et la répression soit de mauvaises habitudes, soit de délits plus ou moins graves, soit de scandales déplorables, soit même de grands crimes. Ce corps était nombreux et son personnel immense. Le chapitre de Laon comptait quatre-vingt ou quatre-vingt-deux chanoines. Il avait dans son sein une corporation de cinquante-six chapelains, un grand nombre de prêtres attachés, d'officiers inférieurs tels que les coûtres (le coûtre, *custos*,) des serviteurs et servantes à l'infini. C'était tout une ville ecclésiastique dans la ville laïque et civile. De cette agglomération d'êtres humains, les statuts, règlements et institutions, la surveillance et les conseils ne pouvaient bannir la vie, le tempérament, les rencontres, les chocs, les désirs, les passions, l'élément humain enfin. Ce qui aurait dû surprendre, au contraire, c'est que, la vie et la passion existant, il n'en fût jamais résulté d'explosions répréhensibles et coupables et des constatations de ces éruptions, ainsi que du châtement qu'elles reçurent. Si les délibérations eussent gardé, en pareil cas, un silence que certains eussent tenu pour prudent, personne n'y aurait cru et ne s'y fût trompé.

Il ne nous était donc pas possible non plus de nous taire en confisquant les délibérations prises et écrites. Dire et montrer qu'il y eut là comme ailleurs du mal et des actes regrettables, ce n'est pas chercher le scandale, surtout quand on dit et montre la ferme volonté de jeter une barrière devant ce mal, de l'arrêter par la sévérité de la répression et de la



punition. A ce sujet, nous partageons et approuvons la netteté et l'indépendance de notre savant ami M. l'abbé Pécheur à qui des rigoristes faisaient un crime de sa franchise, et qui dit dans l'introduction à son troisième volume tout récemment paru des *Annales du diocèse de Soissons*, ce livre si savant et complet :

« On nous a fait observer quelquefois, dans l'intention la plus louable à coup sûr, qu'il serait bon, au point de vue de l'intérêt religieux, de passer sous silence certains sujets délicats, de voiler, ou du moins d'adoucir certaines peintures de mœurs. Il nous a paru impossible de nous ranger de cet avis. *La première loi de l'histoire est de ne rien dire de faux ; la seconde est de ne rien taire de ce qui est vrai*, a dit Cicéron (1). Les abus, les désordres même qui se rencontrent à diverses époques dans l'Eglise, dans quelque-une de ses parties ou de ses institutions, ne sont que des taches dues aux faiblesses de l'humanité et propres à mieux faire ressortir l'éclat de ses fastes glorieux. N'en tire-t-on pas, d'ailleurs, une preuve très-lumineuse de sa divinité qui lui fait braver le déchaînement des passions terrestres ? »

Donc je n'ai rien caché, mais je n'ai rien augmenté, ni commenté.

Il m'a semblé utile et même indispensable de faire suivre un certain nombre, et même un bon nombre de délibérations, de notes ou qui expliqueraient les événements à propos desquels le Chapitre prenait des résolutions, ou qui montreraient les conséquences enfantées sur place par ces résolutions, ou qui en-

(1) *De oratore*, II, 15.



treraient dans les détails par exemple des fonctions dont les titulaires apparaissaient sans être suffisamment connus, quelquefois sans même être annoncés et pour ne plus rentrer sur la scène. Ces notes, en certaines circonstances, sont presque devenues des monographies, comme celles qu'ont inspirées les délibérations où il est question du sceau du Chapitre, de la sonnerie de la cathédrale de Laon, de son Trésor, de ses tapisseries, de ses devantures de chapelles de la Renaissance, de la vieille halle de Laon, etc.

Peut-être me suis-je laissé entraîner trop loin par un sujet attrayant. Le parti que j'ai pris de faire suivre chaque délibération de sa note, ou de son commentaire, ou de son traité archéologique si l'on veut, a, ce me semble, diminué l'inconvénient des notes longues et nombreuses qui émaillent d'habitude le bas des pages, ou encombrent les derniers feuillets d'un volume. On ne les lit pas. Ici, chaque délibération forme presque toujours un sujet à part ; elle n'intéresse pas la suivante et ne s'y relie pas. Je ne m'exposais point à scinder l'intérêt du lecteur curieux et ennuyé de voir partager son attention.

Le livre fait, je me résolus à le mettre sous le patronage de la Société académique de Laon à laquelle je fis part de ma trouvaille, de la générosité de M. l'abbé Péronne, de l'étude à laquelle je m'étais livré et de la méthode que j'avais adoptée. Je donnai lecture d'un certain nombre d'extraits et des notes y afférentes.

C'est alors que j'appris deux faits que j'ignorais et que tout le monde ignorait.

M. Hidé, notre collègue, possédait, dans sa riche collection de documents relatifs à l'histoire de nos contrées, un volume entier des délibérations prises



par le Chapitre de Laon pendant le cours du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est un énorme volume petit in-folio sur parchemin et d'une belle écriture du temps, volume qu'il mit à ma disposition.

Lorsque, dans le courant de l'année 1874, je fis une première lecture d'extraits à la Société académique de Laon, M. l'abbé Baton, notre collègue aussi, nous apprit que, de même que M. Hidé, il possédait des registres de délibérations du Chapitre de Laon. Il en avait mieux qu'un seul, c'est-à-dire trente ou trente-deux volumes qu'il offrait aussi de me communiquer. Ces registres manuscrits étaient datés depuis 1521 jusqu'à 1789. Malheureusement, la collection n'était pas complète. On y constate des lacunes regrettables et considérables ; de 1521 on passait à 1540, de 1545 à 1564 et ainsi de suite. M. Baton les avait acquis des héritiers de M. Thillois, ancien conservateur de la Bibliothèque de Laon et membre de notre Société. M. Thillois semble les avoir tenus des héritiers de M. Manteau, jadis aussi bibliothécaire à Laon et bibliophile ardent. Comment étaient arrivés ces trente-deux volumes aux mains de M. Manteau ? Là encore se rompt le fil de la tradition. Toujours est-il que deux faits importants venaient de se révéler à la fois : un registre du XIII<sup>e</sup> siècle se trouvait chez M. Hidé, et trente-deux de 1521 à 1789 chez M. Baton, curé de Saint-Martin de Laon.

J'ai donc pu m'assurer par l'étude comparative du volume de M. l'abbé Péronne et de plusieurs de ceux de M. l'abbé Baton, que les extraits faits par le chanoine Jacquart composaient bien un *Selectæ*, une collection d'*Excerpta*, d'extraits textuels et conformes au texte original, et non point des analyses ou sommaires incomplets.



Devais-je renoncer à un travail terminé déjà? Je ne l'ai point pensé et personne ne l'a pensé. Seulement, cette double découverte et l'étude attentive des Mémoires de Claude Leleu ont modifié mon plan. Je voulais faire précéder la publication de mon travail par une courte notice historique sur le Chapitre de Laon. Je la supprime pour ne pas déflorer et gaspiller un sujet d'une telle ampleur et qu'on peut traiter maintenant aussi convenablement que possible, grâce aux mines riches et intarissables qui viennent de s'ouvrir pour l'étude.

On peut aujourd'hui écrire l'histoire du Chapitre de Laon. C'est l'histoire intime, vraie, intéressante, dramatique du pays tout entier et de la ville de Laon. C'est la modification profonde des anciens livres et des anciennes Histoires locales.

J'ai voulu à mon travail d'éditeur et de commentateur ajouter une planche de sceaux du Chapitre, des pierres tumulaires que j'ai relevées il y a vingt-cinq ans et qui offrent les effigies de quelques chanoines qui figurent dans les délibérations copiées par leur confrère Jacquart, quelques vues de monuments dont il est parlé aussi dans ces extraits; et enfin une planche de grandes initiales originales que j'ai trouvées dans un des registres du XVI<sup>e</sup> siècle que m'avait confiés M. l'abbé Baton.

Ce ne sera point encore l'Histoire du Chapitre de Laon, mais comme un avant-goût de cette histoire.

EDOUARD FLEURY

Vorges, le 16 juin 1875.





MAJUSCULES ORNÉES

*d'un Registre des délibérations du Chapitre de Lyon. XVI<sup>e</sup> siècle.*

*Auloy Bourcier à S<sup>t</sup> Quentin.*